

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 519

25 février 2015

### SOMMAIRE

AC Grosvenor Park .....	24912	Heemsdael Investments S.A. ....	24869
AC Special Opportunities .....	24912	Hentges S.à r.l. ....	24868
APN Holding S.A. ....	24871	Hoparel S.A. ....	24872
Benest S.à r.l. ....	24912	Horizon Participations S.A. ....	24872
CBPS Loan Acquisition S.à r.l. ....	24911	Hubco S.A. ....	24881
CC Holdco (Luxembourg) S.à r.l. ....	24866	Immobilière Vogel Sàrl ....	24905
Citée Car .....	24866	Infoservers S.A. ....	24867
Clausse et Eschbour S.à r.l. ....	24867	InfraRev Holding .....	24880
Cole Bay S.A. ....	24867	Izicast S.à r.l. ....	24908
E K Boutiques S.A. ....	24866	Liberty Management Invest S.A. ....	24870
Episo 3 Tree Development Properties S.à r.l. ....	24888	Liberty Management Invest S.A. ....	24870
Eschbour Kältetechnik Sàrl .....	24866	LSF8 Lux Investments III S.à r.l. ....	24907
Fedora S.A. ....	24867	Lumina Capital Partners S.à r.l. ....	24870
First Solar Holdings Europe Sàrl .....	24875	Mapp Invest SA/SPF .....	24877
FitMe-Foods .....	24873	Marinvest Holding S.A. ....	24872
G2J Conseil International S.à r.l. ....	24866	Munsterfred Holdings S.à r.l. ....	24870
GMS Investments .....	24868	Mylan Luxembourg 3 S.à r.l. ....	24869
GoToFreedom .....	24867	Pabeila S.à r.l. ....	24871
Graffiti Marketing and Multimedia Holding S.A. ....	24868	Philippi Intelligenter Garten S.à r.l. ....	24886
Hathor Finance S.à r.l. ....	24869	Philomelos S.à r.l. ....	24871
H.C.A. S.A., SPF .....	24868	Playco Rights S.à r.l. ....	24885
		PromoTwo S.à r.l. ....	24871

**E K Boutiques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.046.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012656/10.

(150014753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Eschbour Kältetechnik Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 180.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015012659/10.

(150014844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Citée Car, Société Anonyme.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 163.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015012621/11.

(150014834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**CC Holdco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015012610/11.

(150015056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**G2J Conseil International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1311 Luxembourg, 32, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 155.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015012731/12.

(150014902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Clause et Eschbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 155.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015012622/10.

(150014779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Cole Bay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 121.197.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012624/10.

(150014765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Fedora S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 181.945.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015012693/11.

(150015041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**GoToFreedom, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahren.

R.C.S. Luxembourg B 157.544.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015012723/11.

(150014941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Infoservers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5290 Neuhaeusgen, 2, Kiischtewee.

R.C.S. Luxembourg B 68.934.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INFOSERVERS S.A.*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015012768/12.

(150014544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**GMS Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 108.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015012721/10.

(150014950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Hentges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 28, Z.A.E. Triangle Vert.  
R.C.S. Luxembourg B 64.656.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012736/10.

(150014967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Graffiti Marketing and Multimedia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 144.889.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30/08/2013 sous la référence L130150595 sont dès lors rectifiés par les présents comptes annuels.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GRAFFITI MARKETING AND MULTIMEDIA HOLDING S.A.*  
HRT FIDALUX SA  
*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015012726/14.

(150014736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**H.C.A. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 66.405.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 janvier 2015 à 15.00 heures à Luxembourg  
1 rue Joseph Hackin*

- L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Joseph Winandy au poste d'Administrateur et nomme en remplacement au poste d'administrateur:

JALYNE S.A.  
1, rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 158.952  
Représentée par M. Jacques Bonnier  
Né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique)  
1, rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015012076/20.

(150013944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Hathor Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.568.535,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 171.666.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 12 janvier 2015*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Hans De Graaf, gérant, de Mme Valérie PECHON, gérante, et M. Jonathan MIGNON, gérant, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Hathor Finance S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015012078/17.

(150013586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Heemsdael Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 193.738.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration*

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions aux porteur, le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg en date du \_ a décidé de nommer la société anonyme A.T.T.C. Control s.a. (RCS Luxembourg B 60319) avec siège social sis au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, aux fonctions de dépositaire agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

N. Patteet / K. Van Huynegem

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2015012079/18.

(150014021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 133.517.

—  
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

- Le siège social de l'associé de la Société, Mylan Luxembourg L3 SCS, doit se lire désormais comme suit:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

- L'adresse professionnelle de Monsieur Alan Roy WEINER, gérant de classe A de la Société, doit se lire désormais comme suit:

- 1000, Mylan Boulevard, Canonsburg, PA 15317, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Mylan Luxembourg 3 S.à r.l.

*Signature*

Référence de publication: 2015012232/19.

(150013581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Liberty Management Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.191.

Les comptes annuels au 31/12/2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015012189/10.

(150014010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Liberty Management Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.191.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015012188/10.

(150014009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Lumina Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 171.616.

La convention de domiciliation conclue entre l'agent domiciliataire CACEIS BANK LUXEMBOURG, société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 985, avec siège social au 5 allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, et LUMINA CAPITAL PARTNERS SARL, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171616, avec siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été résiliée avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Caceis Bank Luxembourg*

Référence de publication: 2015012164/13.

(150014032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Munsterfred Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 123.136.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires détenant ensemble l'entière des actions de la société, en date du 16 janvier 2015:

1. de changer le siège social de la société de l'adresse actuelle 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à la nouvelle adresse 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015;

2. les démissions de Monsieur Marc Chong Kan et Benjamin Chouraki, tous deux gérants de classe B ont été acceptées avec effet au 31 décembre 2014.

3. les nominations de Monsieur Nicholas Procopenko, gérant de Classe B, et résident professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, et de Monsieur Benoît Bauduin, gérant de Classe B, et résident professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg ont été acceptées avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012230/21.

(150014027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**PromoTwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.463.144,64.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.975.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012304/10.

(150013984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**APN Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 69.906.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015011092/10.

(150012972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**Philomelos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 186.364.

—  
EXTRAIT

La société Philomelos S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que le mandat de gérant de Danièle Arendt-Michels s'est terminé le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Philomelos S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015012291/15.

(150013712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Pabeila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.046.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 janvier 2015*

L'associé unique accepte la démission de ses fonctions de Gérant Unique de Lux Business Management Sàrl, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

L'associé unique nomme en remplacement au poste de Gérant Unique Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 20 janvier 2015.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015012282/17.

(150013596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Horizon Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.681.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 décembre 2014.*

Suivant les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, et en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les membres du conseil d'administration de la Société, délibérant valablement, nomment la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., société anonyme ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.995 et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORIZON PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2015012095/17.

(150014441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Hoparel S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 13.000.

—  
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 janvier 2015 que

CF Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la société anonyme de gestion de patrimoine familial HOPAREL S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012094/18.

(150013633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Marinvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.612.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 janvier 2015*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Salvatore MONACO, administrateur de sociétés, demeurant à Via Contrada Facolnara SNC, 96017 Noto (SR), Italie, Président;

- Monsieur Arsène KRONSHAGEN, demeurant au 22, rue Marie Adélaïde, L - 2128 Luxembourg

- Monsieur Sergio DELL'ACQUA, administrateur de société, demeurant à 5, Via Sass Curona, CH-6932 Lugano.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012237/19.

(150013848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---



**FitMe-Foods, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.  
R.C.S. Luxembourg B 193.817.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le seize janvier

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Frédéric BANELLA, né à Villerupt (France) le 12 octobre 1978, demeurant à F-57970 Basse-Ham, 8, rue Georges de la Tour,

2. Monsieur Stéphane BERTINET, né à Cons-la-Grandville (France) le 3 juin 1965, demeurant à F-57330 Roussy-le-Village, 1, Impasse des Graminés.

ci-après dénommés «les comparants».

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «FitMe-Foods»

**Art. 3.** Le siège social est établi à Contern.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou en participation, d'un débit de boissons non-alcooliques d'une sandwicherie et d'un établissement de restauration.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité représentant les trois quarts (3/4) du capital social. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.**

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les

acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption 2 est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quinze (31.12.2015).

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sont souscrites en numéraire comme suit:

- par Frédéric BANELLA, pré-qualifié . . . . .	50 parts sociales
- par Stéphane BERTINET, pré-qualifié . . . . .	50 parts sociales
TOTAL: . . . . .	100 parts sociales

Les associés déclarent que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille deux cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stéphane BERTINET, né à Cons-la-Grandville (France) le 3 juin 1965, demeurant à F-57330 Roussy-le-Village, 1, Impasse des Graminés.

2. Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Frédéric BANELLA, né à Villerupt (France) le 12 octobre 1978, demeurant à F-57970 Basse-Ham, 8, rue Georges de la Tour.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-5326 Contern, 3-7, Rue Goell

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: BANELLA, BERTINET, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/01/2015. Relation: EAC/2015/1377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21/01/2015.

Référence de publication: 2015011278/130.

(150013388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**First Solar Holdings Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 158.259.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen.

On the thirtieth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

First Solar Inc., a company duly incorporated and validly existing under the United States of America laws, having its registered office at 350, W. Washington Street, USA- 85281 Tempe, Arizona, and registered with the Trade and Companies Register of Delaware under number 3658676,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) First Solar Holdings Europe Sàrl, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B158259, has been incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on 16 December 2010, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 617 of 1 April 2011 (the "Company").

II.- That the capital of the company First Solar Holdings Europe Sàrl, prenamed, presently amounts to twelve thousand five hundred euros (12,500 EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1 EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed company First Solar Holdings Europe Sàrl.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company First Solar Holdings Europe Sàrl, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; has full powers to sign, execute and deliver any acts and documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that the Company has no more assets;

VII.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that the Company has no outstanding liabilities;

VIII.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

IX.- That the liquidation of the Company First Solar Holdings Europe Sàrl is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated.

X.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

XI.- That the shareholders register of the dissolved company shall be cancelled.

XII.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 1,585.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze.

Le trente décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

La société First Solar Inc., ayant son siège social au 350, W. Washington Street, USA- 85281 Tempe, Arizona, enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Delaware sous le numéro 3658676,

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée First Solar Holdings Europe Sàrl, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B158259, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 617 du 1<sup>er</sup> avril 2011 (la «Société»).

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée First Solar Holdings Europe Sàrl, pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société First Solar Holdings Europe Sàrl.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société First Solar Holdings Europe Sàrl qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que la Société n'a plus d'actif.

VII.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que la Société n'a pas de passif connu.

VIII.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif inconnu de la Société dissoute.

IX.- Que la liquidation de la société First Solar Holdings Europe Sàrl est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

X.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

XI.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des parts sociales.

XII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.585,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation GAC/2015/206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015011277/103.

(150013115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

### Mapp Invest SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.852.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Lequel comparante, ès-qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

#### Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Mapp Invest SA/SPF», société de gestion de patrimoine familial - SPF.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Durée.** La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-), divisé en cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions au porteur de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire, nommé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, répondant aux exigences de l'article 42 (4) la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui sera délivré par le dépositaire.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires qui le demande.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou en cas d'actionnaire unique par la décision de cet associé conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

## Chapitre 2. Administration - Surveillance

**Art. 8. Conseil d'administration.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9. Présidence.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

En cas d'administrateur unique, la société se trouve engagée par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.



Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

**Art. 12. Délibérations du conseil.** Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visio-conférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

**Art. 13. Décisions du conseil.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

**Art. 14. Commissaire.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises agréé, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

### Chapitre 3. Assemblée générale

**Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 16. Fonctionnement.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à quatorze (14) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 18. Attribution des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### Chapitre 5. Généralités

**Art. 19. Dispositions légales.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

### *Souscription et libération*

Le comparant précité déclare souscrire à la totalité des cinq mille (5.000) actions et les libérer intégralement moyennant un apport en nature d'un portefeuille d'actions évalué à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-).

Preuve de la valeur des actions apportées a été fournie au notaire soussigné moyennant un rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par la société Auditeurs Associés, réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, lequel rapport signé «ne variatur» par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Ledit rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie»

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille quatre cents euros (EUR 3.400.-)

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris, les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Maître Pierre Berna, avocat à la Cour, né le 17 avril 1947 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire;
- Monsieur Mathis Grégory, licencié en droit, né le 9 octobre 1982 à Sarrebruck (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire;
- Madame Anabela Fonseca, employée, née le 24 avril 1962 à Lares (Portugal), avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire

2. Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur Valentino Capurso, titulaire d'un Master en comptabilité contrôle audit, né le 31 août 1985 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire

3. Conformément à l'article 9 des statuts, Maître Pierre Berna précité est nommé président du conseil d'administration.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

5. L'adresse de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant il a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: Berna et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation LAC/2014/62200. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2015012236/174.

(150014344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

### **InfraRev Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 86.020.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.171.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 39, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015011359/13.

(150012990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---



**Hubco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.444.

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (le Mandataire),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration (le Conseil d'Administration) de HUBCO S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 158444, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 832 du 28 avril 2011 (la Société),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Conseil d'Administration, en date du 23 décembre 2014,

un extrait du procès-verbal de ladite décision, après avoir été signé ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédit pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-six mille un euros et cinquante centimes d'euro (EUR 36.001,50) représenté par:

a) trois cent dix mille (310.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune;

b) cinquante mille (50.000) actions de préférence (les Actions de Préférence) d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, divisées comme suit:

(i) cent soixante-quinze (175) Actions de Préférence de catégorie A (les Actions de Préférence de Catégorie A), elles-mêmes réparties en:

(A) trente-cinq (35) actions de préférence de Sous-Catégorie A1 (dénommées "A1");

(B) soixante-dix (70) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A2 (dénommées "A2");

(C) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A3 (dénommées "A3");

(D) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A4 (dénommées "A4");

(ii) trois mille cinq cents (3.500) Actions de Préférence de catégorie B (les Actions de Préférence de Catégorie B), elles-mêmes réparties en:

(A) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B1 (dénommées "B1");

(B) mille quatre cents (1.400) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B2 (dénommées "B2");

(C) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B3 (dénommées "B3");

(D) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B4 (dénommées "B4");

(iii) cent soixante-quinze (175) Actions de Préférence de catégorie C (les Actions de Préférence de Catégorie C), elles-mêmes réparties en:

(A) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C1 (dénommées "C1");

(B) soixante-dix (70) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C2 (dénommées "C2");

(C) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C3 (dénommées "C3");

(D) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C4 (dénommées "C4");

(iv) quarante-six mille cent cinquante (46.150) Actions de Préférence de catégorie D (les Actions de Préférence de Catégorie D), elles-mêmes réparties en:

(A) neuf mille deux cent trente (9.230) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D1 (dénommées "D1");

(B) dix-huit mille quatre cent soixante (18.460) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D2 (dénommées "D2");

(C) neuf mille deux cent trente (9.230) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D3 (dénommées "D3");

(D) neuf mille deux cent trente (9.230) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D4 (dénommées "D4");

c) quinze (15) actions de préférence subordonnées (les Actions de Préférence Subordonnées) d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10,-) chacune, divisées comme suit:

(i) cinq (5) Actions de Préférence Subordonnées de catégorie AS (les Actions de Préférence Subordonnées de Catégorie AS), elles-mêmes réparties en:

(A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie A1 (dénommée "AS1");

(B) deux (2) Actions de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie A2 (dénommées "AS2");

(C) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie A3 (dénommée "AS3");

(D) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie A4 (dénommée "AS4");

(ii) cinq (5) Actions de Préférence Subordonnées de catégorie BS (les Actions de Préférence Subordonnées de Catégorie BS), elles-mêmes réparties en:

(A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 1 (dénommée "BS1");

(B) deux (2) Actions de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 2 (dénommées "BS2");

(C) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 3 (dénommée "BS3");

(D) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 4 (dénommée "BS4");

(iii) cinq (5) Actions de Préférence Subordonnées de catégorie CS (les Actions de Préférence Subordonnées CS), elles-mêmes réparties en: (A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 1 (dénommée "CS1");

(B) deux (2) Actions de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 2 (dénommées "CS2");

(C) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 3 (dénommée "CS3");

(D) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 4 (dénommée "CS4").

II.- Qu'aux termes de l'article 5 alinéa 2 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) et le Conseil d'Administration a été autorisé à décider, depuis le 10 janvier 2011 et pendant une période prenant fin cinq après la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2011, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Conseil d'Administration, en date du 13 février 2013, conformément à l'article 5 des Statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé, en vue de financer l'Investissement 5, d'un montant de d'un montant de mille euros et trente centimes d'euro (EUR 1.000,30), par (i) la création d'une nouvelle sous-catégorie d'actions de préférence subordonnée numéro 5, et l'émission concomitante de dix mille (10.000) actions de préférence 5, d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, et (ii) la création d'une nouvelle catégorie d'action de préférence subordonnée numéro 5, et l'émission concomitante de trois (3) actions de préférence subordonnées d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, assortie d'une prime d'émission d'un montant de dix millions huit mille trois cent vingt-deux euros et soixante-dix centimes d'euro (EUR 10.008.322,70) (les Actions Nouvelles), à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des droits et avantages tels que stipulés dans les Statuts et le Pacte;

IV.- Que le Conseil d'Administration a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et a accepté la souscription de l'intégralité des Actions Nouvelles par les actionnaires existants.

V.- Que les Actions Nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, et souscrites comme suit:

- HAUSSMAN FINANCE, pour un montant de trente-six mille six cent soixante-neuf euros et quarante-sept centimes d'euro (EUR 36.669,47), à titre de libération de trente-cinq (35) actions de préférence A5 et une (1) action de préférence subordonnée AS5;

- P2H FINANCE, pour un montant de sept cent cinq mille soixante-neuf euros et trente-sept centimes d'euro (EUR 705.069,37), à titre de libération de sept cents (700) actions de préférence B5 et une (1) action de préférence subordonnée BS5;

- Madame Gwenaëlle LE HO DAGUZAN, pour un montant de trente-six mille six cent soixante-neuf euros et quarante-sept centimes d'euro (EUR 36.669,47), à titre de libération de trente-cinq (35) actions de préférence C5 et une (1) action de préférence subordonnée CS5;

- CD PARTICIPATIONS Sàrl, pour un montant de neuf millions deux cent trente mille neuf cent quatorze euros et soixante-neuf centimes d'euro (EUR 9.230.914,69), à titre de libération de neuf mille deux cent trente (9.230) actions de préférence D5.

VI.- Que le Conseil d'Administration, en date du 26 juin 2014, conformément à l'article 5 des Statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé, en vue de financer l'Investissement 6, d'un montant de dix-neuf euros et quatre-vingt centimes d'euro (EUR 19,80), par (i) la création d'une nouvelle sous-catégorie d'actions de préférence subordonnée numéro 6, et l'émission concomitante de cent quatre-vingt-quatorze (194) actions de préférence 6, d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, et (ii) la création d'une nouvelle catégorie d'action de préférence subordonnée numéro 6, et l'émission concomitante de quatre (4) actions de préférence subordonnée d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, assortie d'une prime d'émission d'un montant de vingt et un millions quatre cent neuf mille cinq cent cinquante-trois euros et vingt centimes d'euro (EUR 21.409.553,20) (les Actions Nouvelles), à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des droits et avantages tels que stipulés dans les Statuts et le Pacte;

VII.- Que le Conseil d'Administration a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et a accepté la souscription de l'intégralité des Actions Nouvelles par les actionnaires existants.

VIII.- Que les Actions Nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, et souscrites comme suit:

- HAUSSMAN FINANCE, pour un montant de cent cinquante-trois mille cent quarante-deux euros et cinquante centimes d'euro (EUR 153'142.50), à titre de libération de soixante-dix (70) actions de préférence A6 et deux (2) actions de préférence subordonnée AS6;

- D&A, pour un montant de trente-neuf mille cent seize euros et treize centimes d'euro (EUR 39'116.13), à titre de libération de dix-sept (17) actions de préférence E6 et une (1) action de préférence subordonnée ES6;

- Monsieur Philippe de LESTRANGE, pour un montant de vingt-mille trois cent quatre-vingt-huit euros et cinquante-six centimes d'euros (EUR 20'388.56), à titre de libération de huit (8) actions de préférence F6 et une (1) action de préférence subordonnée FS6;

- CD PARTICIPATIONS Sàrl, pour un montant de vingt-et-un millions cent quatre-vingt-seize mille neuf cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-un centimes d'euro (EUR 21'196'925.81), à titre de libération de quatre-vingt-dix-neuf (99) actions de préférence D6.

IX.- Que le Conseil d'Administration, en date du 26 juin 2014, conformément à l'article 5 des Statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé, en vue de financer l'Investissement 7, d'un montant de mille euros et vingt centimes d'euro (EUR 1.000,20), par (i) la création d'une nouvelle sous-catégorie d'actions de préférence numéro 7, et l'émission concomitante de dix mille (10.000) actions de préférence 7, d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, et (ii) la création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence subordonnée numéro 7, et l'émission concomitante de deux (2) actions de préférence subordonnée d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, assortie d'une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent cinq mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt centimes d'euro (EUR 2.605.699,80) (les Actions Nouvelles), à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des droits et avantages tels que stipulés dans les Statuts et le Pacte;

X.- Que le Conseil d'Administration a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et a accepté la souscription de l'intégralité des Actions Nouvelles par les actionnaires existants.

XI.- Que les Actions Nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, et souscrites comme suit:

- HAUSSMAN FINANCE, pour un montant de dix mille huit cent euros (EUR 10'800), à titre de libération de trente-cinq (35) actions de préférence A7 et d'une (1) action de préférence subordonnée AS7;

- P2HFINANCES, pour un montant de cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 187.000), à titre de libération de sept cents (700) actions de préférence B7 et une (1) action de préférence subordonnée BS7;

- CD PARTICIPATIONS, pour un montant de deux millions quatre cent huit mille neuf cents euros (EUR 2'408'900), à titre de libération de neuf mille deux cent soixante-cinq (9'265) actions de préférence D7.

XII.- Qu'en date du 23 décembre 2014, le Conseil d'Administration a décidé de rouvrir la période de souscription, et:

- de procéder - en relation avec l'Investissement 5 - à l'augmentation de capital en numéraire de la Société, d'un montant de mille euros et trente centimes d'euro (EUR 1.000,30), par (i) la création d'une nouvelle sous-catégorie d'actions de préférence subordonnée numéro 5, et l'émission concomitante de dix mille (10.000) actions de préférence 5, d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, et (ii) la création d'une nouvelle catégorie d'action de préférence subordonnée numéro 5, et l'émission concomitante de trois (3) actions de préférence subordonnées d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, et DECIDE de ratifier, et pour autant que de besoin, réitérer les résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 février 2013 concernant l'augmentation de capital en relation avec l'Investissement 5;

- de procéder - en relation avec l'Investissement 6 - à l'augmentation de capital en numéraire de la Société, d'un montant de dix-neuf euros et quatre-vingt centimes d'euro (EUR 19,80), par (i) la création d'une nouvelle sous-catégorie d'actions de préférence subordonnée numéro 6, et l'émission concomitante de cent quatre-vingt-quatorze (194) actions de préférence 6, d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, et (ii) la création d'une nouvelle catégorie d'action de préférence subordonnée numéro 6, et l'émission concomitante de quatre (4) actions de préférence subordonnée d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, et DECIDE de ratifier, et pour autant que de besoin, réitérer les résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 26 juin 2014 concernant l'augmentation de capital en relation avec l'Investissement 6;

- de procéder - en relation avec l'Investissement 7 - à l'augmentation de capital en numéraire de la Société, d'un montant de mille euros et vingt centimes d'euro (EUR 1.000,20), par (i) la création d'une nouvelle sous-catégorie d'actions de préférence numéro 7, et l'émission concomitante de dix mille (10.000) actions de préférence 7, d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, et (ii) la création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence subordonnée numéro 7, et l'émission concomitante de deux (2) actions de préférence subordonnée d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, et DECIDE de ratifier, et pour autant que de besoin, réitérer les résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 26 juin 2014 concernant l'augmentation de capital en relation avec l'Investissement 7.

XIII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, dans les limites du capital autorisé, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-huit mille vingt-et-un euros et quatre-vingt centimes d'euro (EUR 38.021,80) représenté par:

a) trois cent dix mille (310.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune;

b) soixante-dix mille cent quatre-vingt-quatorze (70'194) actions de préférence (les Actions de Préférence) d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, divisées comme suit:

(i) trois cent quinze (315) Actions de Préférence de catégorie A (les Actions de Préférence de Catégorie A), elles-mêmes réparties en:

- (A) trente-cinq (35) actions de préférence de Sous-Catégorie A1 (dénommées "A1");
- (B) soixante-dix (70) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A2 (dénommées "A2");
- (C) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A3 (dénommées "A3");
- (D) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A4 (dénommées "A4");
- (E) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A5 (dénommées "A5");
- (F) soixante-dix (70) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A6 (dénommées "A6");
- (G) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A7 (dénommées "A7");

(ii) quatre mille neuf cents (4.900) Actions de Préférence de catégorie B (les Actions de Préférence de Catégorie B), elles-mêmes réparties en:

- (A) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B1 (dénommées "B1");
- (B) mille quatre cents (1.400) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B2 (dénommées "B2");
- (C) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B3 (dénommées "B3");
- (D) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B4 (dénommées "B4");
- (E) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B5 (dénommées "B5");
- (F) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B7 (dénommées "B7");

(iii) deux cent dix (210) Actions de Préférence de catégorie C (les Actions de Préférence de Catégorie C), elles-mêmes réparties en:

- (A) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C1 (dénommées "C1");
- (B) soixante-dix (70) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C2 (dénommées "C2");
- (C) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C3 (dénommées "C3");
- (D) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C4 (dénommées "C4");
- (E) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C5 (dénommées "C5");

(iv) soixante-quatre mille sept cent quarante-quatre (64'744) Actions de Préférence de catégorie D (les Actions de Préférence de Catégorie D), elles-mêmes réparties en:

- (A) neuf mille deux cent trente (9.230) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D1 (dénommées "D1");
- (B) dix-huit mille quatre cent soixante (18.460) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D2 (dénommées "D2");
- (C) neuf mille deux cent trente (9.230) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D3 (dénommées "D3");
- (D) neuf mille deux cent trente (9.230) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D4 (dénommées "D4");
- (E) neuf mille deux cent trente (9.230) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D5 (dénommées "D5");
- (F) quatre-vingt-dix-neuf (99) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D6 (dénommées "D6");
- (G) neuf mille deux cent soixante-cinq (9'265) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D7 (dénommées "D7");

(v) dix-sept (17) Actions de Préférence de catégorie E (les Actions de Préférence de Catégorie E), elles-mêmes réparties en:

- (A) dix-sept (17) Actions de Préférence de Sous-Catégorie E6 (dénommées "E6");

(vi) huit (8) Actions de Préférence de catégorie F (les Actions de Préférence de Catégorie F), elles-mêmes réparties en:

- (A) huit (8) Actions de Préférence de Sous-Catégorie F6 (dénommées "F6");

c) vingt-quatre (24) actions de préférence subordonnées (les Actions de Préférence Subordonnées) d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10,-) chacune, divisées comme suit:

(i) neuf (9) Actions de Préférence Subordonnées de catégorie AS (les Actions de Préférence Subordonnées de Catégorie AS), elles-mêmes réparties en:

- (A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie AS1 (dénommée "AS1");
- (B) deux (2) Actions de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie AS2 (dénommées "AS2");
- (C) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie AS3 (dénommée "AS3");
- (D) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie AS4 (dénommée "AS4");

- (E) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie AS5 (dénommée "AS5");  
 (F) deux (2) Actions de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie AS6 (dénommée "AS6");  
 (G) une (1) Actions de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie AS7 (dénommée "AS7");  
 (ii) sept (7) Actions de Préférence Subordonnées de catégorie BS (les Actions de Préférence Subordonnées de Catégorie BS), elles-mêmes réparties en:  
 (A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie BS1 (dénommée "BS1");  
 (B) deux (2) Actions de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie BS2 (dénommées "BS2");  
 (C) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie BS3 (dénommée "BS3");  
 (D) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie BS4 (dénommée "BS4");  
 (E) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie BS5 (dénommée "BS5");  
 (F) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie BS7 (dénommée "BS7");  
 (iii) six (6) Actions de Préférence Subordonnée de catégorie CS (les Actions de Préférence Subordonnée CS), elles-mêmes réparties en:  
 (A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie CS1 (dénommée "CS1");  
 (B) deux (2) Actions de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie CS2 (dénommées "CS2");  
 (C) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie CS3 (dénommée "CS3");  
 (D) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie CS4 (dénommée "CS4");  
 (E) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie CS5 (dénommée "CS5");  
 (iv) une (1) Action de Préférence Subordonnée de catégorie ES (les Actions de Préférence Subordonnée ES), elle-même répartie en:  
 (A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie ES6 (dénommée "ES6");  
 (vi) une (1) Action de Préférence Subordonnée de catégorie FS (les Actions de Préférence Subordonnée FS), elle-même répartie en:  
 (A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie FS6 (dénommée "FS6").  
 [...]"

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille sept cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 janvier 2015. 2LAC/2015/375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011349/265.

(150013401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

#### **Playco Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 192.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015011572/14.

(150013381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---



**Philippi Intelligenter Garten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 103, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 193.825.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am siebten Tag des Monats Januar;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Herr Jens PHILIPPI, Landschaftsgärtner, geboren in Saarlouis (Bundesrepublik Deutschland), am 30. August 1972, wohnhaft in D-66793 Saarwellingen, Bergstrasse 13, hier vertreten durch Herrn Jacques BECKER, Buchhalter, mit Berufsanschrift in L-2222 Luxemburg, 296, rue de Neudorf, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift erstellt in Saarwellingen, am 17. Dezember 2014, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

**A. Zweck - Dauer - Name - Sitz**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „Philippi Intelligenter Garten S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen (die „Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb einer Landschaftsgärtnerei mit Erbringung der branchenüblichen Dienstleistungen und dem Vertrieb von branchenüblichen Handelsgütern.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, kann der Gesellschaftssitz an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Zweigstellen oder Agenturen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung errichtet werden.

**B. Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 6.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 7.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 10.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 12.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 14.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 15.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

**Art. 16.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 18.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den Alleingesellschafter Herrn Jens PHILIPPI, vorgeannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Beschlussfassung durch den Alleinigen Gesellschafter*

Anschließend hat der eingangs erwähnte Kompagent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5440 Remerschen, 103, route du Vin.
- 2) Herr Jens PHILIPPI, Landschaftsgärtner, geboren in Saarlouis (Bundesrepublik Deutschland), am 30. August 1972, wohnhaft in D-66793 Saarwellingen, Bergstrasse 13, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

#### *Notarielle Bescheinigung*

Die Gesellschaft und ihre Satzung erfüllen nach Form und Inhalt die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen hinsichtlich der Handelsgesellschaften, insbesondere jene bezüglich der Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Gemäß den derzeit im Großherzogtum Luxemburg gültigen rechtlichen Bestimmungen und Vorschriften und in Übereinstimmung mit dem vertragsrechtlichen Prinzip, dass Verträge, die vor einem Notar geschlossen werden, unmittelbar in Kraft treten, existiert die besagte Gesellschaft und erlangt ihre Rechtspersönlichkeit mit dem Datum der Unterzeichnung dieses notariellen Gründungsaktes als Körperschaft und juristische Person, in Abgrenzung von ihren Gesellschaftern, und zwar vor Erfüllung sämtlicher Registrierungs- und Veröffentlichungsformalitäten bei dem Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs und dem offiziellen Amtsblatt *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

#### *Anmerkung*

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: J. PHILIPPI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 15 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011567/125.

(150013533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

### **Episo 3 Tree Development Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.590,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 189.004.

In the year two thousand fifteen, on the fifth day of January,  
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EPISO 3 Tree Development Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 189.004 (the Company).

The Company was incorporated on July 17, 2014 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2696, on October 2, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended for since then.

There appeared

EPISO 3 Tree Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 188.894 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of classes and subclasses of shares in the share capital of the Company, namely (i) the ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) the class A redeemable shares (the Class A Shares), (iii) the class B redeemable shares (the Class B Shares), (iv) the class C redeemable shares (the Class C Shares), (v) the class D redeemable shares (the Class D Shares),



(vi) the class E redeemable shares (the Class E Shares), (vii) the class F redeemable shares (the Class F Shares), (viii) the class G redeemable shares (the Class G Shares), (ix) the class H redeemable shares (the Class H Shares) and (x) the class I redeemable shares (the Class I Shares and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;

2. Redesignation and conversion of twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into (i) twelve thousand four hundred ten (12,410) Ordinary Shares, (ii) ten (10) Class A Shares, (iii) ten (10) Class B Shares, (iv) ten (10) Class C Shares, (v) ten (10) Class D Shares, (vi) ten (10) Class E Shares, (vii) ten (10) Class F Shares, (viii) ten (10) Class G Shares, (ix) ten (10) the Class H Shares, and (x) ten (10) the Class I Shares, all having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;

3. Increase of the share capital by an amount of ninety Pound Sterling (GBP 90.-) so as to raise it from its present amount of GBP 12,500.- (twelve thousand and five hundred Pound Sterling) to GBP 12,590.- (twelve thousand and five hundred ninety Pound Sterling), by the creation and issue of ninety (90) Ordinary Shares, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the conversion of the shares and the issue of new shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

7. Acknowledgment and acceptance of the resignation, with immediate effect, of Mr. Mark Terry of his duties as class B manager of the Company;

8. Approval of discharge (quitus) granted to Mr. Mark Terry for the performance of his duties as class B manager of the Company;

9. Appointment of Mr. Bruno Bagnouls as class B manager of the Company;

10. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company, namely (i) the ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) the class A redeemable shares (the Class A Shares), (iii) the class B redeemable shares (the Class B Shares), (iv) the class C redeemable shares (the Class C Shares), (v) the class D redeemable shares (the Class D Shares), (vi) the class E redeemable shares (the Class E Shares), (vii) the class F redeemable shares (the Class F Shares), (viii) the class G redeemable shares (the Class G Shares), (ix) the class H redeemable shares (the Class H Shares) and (x) the class I redeemable shares (the Class I Shares and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to redesignate and convert twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into (i) twelve thousand four hundred ten (12,410) Ordinary Shares, (ii) ten (10) Class A Shares, (iii) ten (10) Class B Shares, (iv) ten (10) Class C Shares, (v) ten (10) Class D Shares, (vi) ten (10) Class E Shares, (vii) ten (10) Class F Shares, (viii) ten (10) Class G Shares, (ix) ten (10) the Class H Shares, and (x) ten (10) the Class I Shares, all having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of ninety Pound Sterling (GBP 90.-) so as to raise it from its present amount of GBP 12,500.- (twelve thousand and five hundred Pound Sterling) to GBP 12,590.- (twelve thousand and five hundred ninety Pound Sterling), by the creation and issue of ninety (90) Ordinary Shares, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon, EPISO 3 Tree Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to ninety (90) Ordinary Shares, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to ninety Pound Sterling (GBP 90.-), to the share capital of the Company.

The amount of ninety Pound Sterling (GBP 90.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles, so that the fully restated articles of association shall henceforth read as follows:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is “EPISO 3 Tree Development Properties S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### II. Capital - Shares

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The entire corporate capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred ninety Pound Sterling (GBP 12,590.-), and is represented by:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares);

(ii) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);

(iii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);

(iv) ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);

(v) ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);

- (vi) ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);
- (vii) ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);
- (viii) ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);
- (ix) ten (10) class H redeemable shares (the Class H Shares); and
- (x) ten (10) class I redeemable shares (the Class I Shares);

all in registered form with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.3. The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares are collectively hereafter referred to as the Redeemable Shares, and the Redeemable Shares, collectively with the Ordinary Shares, are hereafter referred to as the Shares.

5.4. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis;

(b) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis;

(c) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares to the holders of the Class C Shares annually on pro rata basis;

(d) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares to the holders of the Class D Shares annually on pro rata basis;

(e) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares to the holders of the Class E Shares annually on pro rata basis;

(f) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares to the holders of the Class F Shares annually on pro rata basis;

(g) seventh, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares to the holders of the Class G Shares annually on pro rata basis;

(h) eight, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class H Shares to the holders of the Class H Shares annually on pro rata basis; and

(i) ninth, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class I Shares annually on pro rata basis.

If all the Class I Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (h) will be paid to the holders of the Class H Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares and Class H Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (g) will be paid to the holders of the Class G Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (f) will be paid to the holders of the Class F Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (e) will be paid to the holders of the Class E Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (d) will be paid to the holders of the Class D Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (c) will be paid to the holders of the Class C Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (b) will be paid to the holders of the Class B Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

#### **Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.**

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of any class of Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) a class of Shares is always redeemed and/or repurchased in full, it being understood that the class of Ordinary Shares shall be the last class of Shares to be redeemed;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class I Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no

earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5. The Available Amount in relation to each Class of Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 8. Appointment and removal of managers.**

8.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 9. Board of managers.**

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

##### 9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

##### 9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

##### 9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Sole manager.**

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)**

**Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 13. Sole shareholder.**

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.



14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 15. Auditors.**

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.7.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

## **VII. General provisions**

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the conversion of the shares and the issue of new shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation with immediate effect as of December 31<sup>st</sup>, 2014 of Mr. Mark Terry of his duties as class B manager of the Company.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant discharge (quitus) as of the date hereof to Mr. Mark Terry for the performance of his duties as class B manager of the Company from the date of its appointment until his resignation.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint with immediate effect as of December 31<sup>st</sup>, 2014, Mr. Bruno Bagnouls, residing professionally at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, as class B manager of the Company, for an unlimited period.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le cinq janvier,  
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de EPISO 3 Tree Development Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.004 (la Société).

La Société a été constituée le 17 juillet 2014 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2696, le 2 octobre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A comparu,

EPISO 3 Tree Luxembourg Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.894 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.



II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) les parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A), (iii) les parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B), (iv) les parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C), (v) les parts sociales obligatoirement remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D), (vi) les parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E), (vii) les parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F), (viii) les parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G), (ix) les parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et (x) les parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I et, ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales Remboursables), ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1.-) chacune;

2. Changement de désignation et conversion de douze mille cinq cent (12,500) parts sociales existantes en (i) douze mille quatre cent dix (12,410) Parts Sociales Ordinaires, (ii) dix (10) Parts Sociales de Classe A, (iii) dix (10) Parts Sociales de Classe B, (iv) dix (10) Parts Sociales de Classe C, (v) dix (10) Parts Sociales de Classe D, (vi) dix (10) Parts Sociales de Classe E, (vii) dix (10) Parts Sociales de Classe F, (viii) dix (10) Parts Sociales de Classe G, (ix) dix (10) Parts Sociales de Classe H et (x) dix (10) Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1.-) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 90.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12,500.-) à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 12,590.-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix (90) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de une livre (GBP 1) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 3. ci-dessus;

5. Modification subséquente et reformulation complète des statuts de la Société;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin;

7. Acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Mr. Mark Terry de ses fonctions de gérant de classe B de la Société;

8. Approbation du quitus donné à Mr. Mark Terry pour l'accomplissement de ses fonctions de gérant de classe B de la Société;

9. Nomination de Mr. Bruno Bagnouls en tant que gérant de classe B de la Société;

10. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de créer de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) les parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A), (iii) les parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B), (iv) les parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C), (v) les parts sociales obligatoirement remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D), (vi) les parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E), (vii) les parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F), (viii) les parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G), (ix) les parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et (x) les parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I et, ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales Remboursables), ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide changer la désignation et de convertir douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en (i) douze mille quatre cent dix (12.410) Parts Sociales Ordinaires, (ii) dix (10) Parts Sociales de Classe A, (iii) dix (10) Parts Sociales de Classe B, (iv) dix (10) Parts Sociales de Classe C, (v) dix (10) Parts Sociales de Classe D, (vi) dix (10) Parts Sociales de Classe E, (vii) dix (10) Parts Sociales de Classe F, (viii) dix (10) Parts Sociales de Classe G, (ix) dix (10) Parts Sociales de Classe H et (x) dix (10) Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 90.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500.-) à douze mille cinq

cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 12.590.-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix (90) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, EPISO 3 Tree Luxembourg Holding S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-dix (90) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 90.-) affecté au capital social de la Société.

Le montant de quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 90.-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement des statuts de la Société afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "EPISO 3 Tree Development Properties S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. L'entièreté du capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP12.590.-) et est représenté par:

(i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires);

(ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);

(iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);

(iv) dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);

(v) dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);

(vi) dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);

(vii) dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);

(viii) dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);

(ix) dix (10) parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H); et

(x) dix (10) parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I).

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.3. Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I sont collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Remboursables, et les Parts Sociales Remboursables, collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, sont ci-après désignées comme les Parts Sociales.

5.4. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est ci-après individuellement désigné comme un Associé PSR. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu).

(ii) tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Value) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe B aux détenteurs des parts Sociales de Classe B annuellement au pro rata;

(c) troisièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe C aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C annuellement au pro rata;

(d) quatrièmement, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe D aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D annuellement au pro rata;

(e) cinquièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe E aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E annuellement au pro rata;

(f) sixièmement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe F aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F annuellement au pro rata;

(g) septièmement, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe G aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G annuellement au pro rata;

(h) huitièmement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe H aux détenteurs des Parts Sociales de Classe H annuellement au pro rata;

(i) neuvièmement, us Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe I annuellement au pro rata;

Si toutes les Parts Sociales de Classe I sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (h) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe H au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe H sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (g) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe G sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (f) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe F sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (e) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe E sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (d) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe D sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (c) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (b) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les Profits Restants) seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.8. En tout état de cause, les bénéfices peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

#### **Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.**

7.1. Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, sur décision de son associé unique ou des associés, toute classe de Parts Sociales au prix de remboursement/rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat de toute classe de Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toute classe de Parts Sociales soit toujours remboursée et/ou rachetée en intégralité, étant entendu que la classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de Parts Sociales à être remboursées;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmentés de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes au remboursement et/ou au rachat.

7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Classe I et en terminant par les Parts Sociales de Classe A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Remboursables, cette classe de Parts Sociales Remboursables donne droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec chaque classe de Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

#### Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

##### 9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

### 9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

## **Art. 10. Gérant unique.**

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

## **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## **IV. Associé(s)**

### **Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

#### 12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.



(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 13. Associé unique.**

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### **Art. 16. Affectation des profits.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.7.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

## VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre note et d'accepter la démission avec effet immédiat au 31 décembre 2014 de Mr. Mark Terry de ses fonctions de gérant de classe B de la Société.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le quitus donné à Mr. Mark Terry pour l'accomplissement de ses fonctions de gérant de classe B de la Société de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat au 31 décembre 2014 Mr. Bruno Bagnouls, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, en tant que gérant de classe B de la Société.

### *Estimation des frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ mille neuf cents Euros (EUR 1.900.-).



*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 janvier 2015. 2LAC/2015/1019. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011255/926.

(150013442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Immobilière Vogel Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 193.826.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de janvier;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Marc Alexandre VOGEL, agent immobilier, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 mars 1979, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer; et

2) Madame Adriana Luzia FERREIRA DA SILVA, indépendante, née à Goiania-Go (Brésil), le 13 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière ainsi que toutes opérations liées à la promotion immobilière.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, financières et autres, se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Immobilière Vogel Sàrl".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

*Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Marc Alexandre VOGEL, pré-qualifié, cinquante parts sociales, .....	50
2) Madame Adriana Luzia FERREIRA DA SILVA, pré-qualifiée, cinquante parts sociales, .....	50
Total: cent parts sociales, .....	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

#### *Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Marc Alexandre VOGEL, agent immobilier, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 mars 1979, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, gérant technique; et
  - Madame Adriana Luzia FERREIRA DA SILVA, indépendante, née à Goiania-Go (Brésil), le 13 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, gérante administrative.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. A. VOGEL, A. L. FERREIRA DA SILVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 15 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1064. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011355/110.

(150013534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

#### **LSF8 Lux Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.309.

Le 7 janvier 2015, l'associé unique de la Société (i) a pris acte de la démission de M. Michael Duke Thomson, en tant que gérant de la Société, avec effet au 31 décembre 2014 et (ii) a approuvé la nomination comme gérant de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de:

- M. Patrick Steinhauser, né le 21 avril 1975 à Baden-Baden (Allemagne), résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le conseil de gérance de la Société est constitué des gérants suivants, élus pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhauser, gérant;
- M. Philippe Detournay, gérant; et
- M. Philippe Jusseau, gérant.

#### *Conseil de gérance:*

- M. Patrick Steinhauser, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant; et

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 janvier 2015.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015009943/29.

(150010682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**Izicast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7381 Bofferdange, 114, Cité Roger Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 193.776.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Pedro Miguel VENÂNCIO DE SOUSA, Caméraman, né le 22 décembre 1979 à Coimbra (Portugal), demeurant au 114, Cité Roger Schmitz, L-7381 Bofferdange.

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Izicast S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Lorentzweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. La création de succursales ou filiales n'a aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet la production, l'édition, l'exploitation, la distribution, l'achat, la location, la vente et l'exploitation commerciale de toutes oeuvres cinématographiques, audiovisuelles et dérivées ainsi que toute activité s'y rapportant directement ou indirectement.

Elle a également pour objet l'acquisition et la cession de:

- droits d'auteurs afférents à toutes oeuvres de l'esprit et notamment à des ouvrages d'édition, à des concepts, traitements, synopsis, continuités dialoguées ou non dialoguées, scénarios;

- droits musicaux;

- licences de distribution ou d'exploitation de droit cinématographique, audiovisuels et dérivés.

Elle prestera la consultation littéraire, artistique et technique pour des projets notamment cinématographiques, audiovisuels et dérivés.

Elle pourra également faire le commerce de toutes matières utilisées dans l'industrie cinématographique.

La société réalisera également des prises de vues photographiques et reportages et cinématiques de toutes sortes se rapportant à la branche, incluant l'installation d'éclairages et de sonorisation (appareillage multicamera).

En général la société pourra exercer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales**

**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.4. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

L'assemblée des associés pourra accorder le droit de signature à un seul gérant pour les opérations de la gestion journalière.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

10.1. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale), ou, s'il y a moins de vingt-cinq (25) associés dans la Société, par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par la gérance aux associés par lettre recommandée, facsimile ou e-mail (suivi de l'envoi de l'original par tout autre moyen) ou par service de courrier rapide.

En cas de vote écrit, les associés auront l'obligation d'émettre leur vote et de l'envoyer à la Société dans les quinze (15) jours de la réception du texte de la résolution proposée.

##### 10.2. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (une Assemblée Générale).

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 10.3. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(ii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(ix) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorums de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### Art. 11. Exercice social et approbation des comptes annuels.

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société. Les comptes annuels seront établis en euros (EUR).

11.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

11.4. L'Assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la société le premier mardi du mois de juin.

**Art. 12. Affectation des bénéfices.** Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

#### VI. Dissolution - Liquidation

13.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

13.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

14.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

14.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

14.3. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Par exception, le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Pedro Miguel VENÂNCIO DE SOUSA, précité.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant par certificat bancaire.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte, sont estimés à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

### *Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

### *Assemblée générale extraordinaire*

La partie ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) La personne suivante a été nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pedro Miguel VENÂNCIO DE SOUSA, Caméraman, né le 22 décembre 1979 à Coimbra (Portugal), demeurant au 114, Cité Roger Schmitz, L-7381 Bofferdange.

2) Le siège social de la société est établi au 114, Cité Roger Schmitz, L-7381 Bofferdange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. M. VENÂNCIO DE SOUSA et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 janvier 2015. 2LAC/2015/1032. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011367/200.

(150012648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

### **CBPS Loan Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.599.

Les statuts coordonnés au 15 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015011902/11.

(150013834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.



**Benest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 165.688.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue au siège social à Luxembourg, le 22 janvier 2015.*

La démission de Monsieur Gioacchino GALIONE de sa fonction de gérant est acceptée

Madame Mariagrazia RINALDI, employée privée, née le 27.02.1976 à MONOPOLI (Italie), domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est cooptée en tant que nouvel administrateur pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

BENEST S.à.r.l.

Référence de publication: 2015011870/15.

(150013976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**AC Special Opportunities, Société en Commandite simple,  
(anc. AC Grosvenor Park).**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 185.635.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 janvier 2015*

During the Extraordinary General Meeting of the Partners of "AC Grosvenor Park" held on the 12<sup>th</sup> of January 2015, it has been decided:

- 1) To change the name of the company into "AC Special Opportunities".
- 2) To amend the object of the company as follows:

The Object of the Company is to invest in credit and credit-related instruments.

The Company may therefore make loans or advances, buy receivables, participate in agreements in connection with leasing, hire-purchase or similar forms of lending or invest in other instruments, including, but not limited to, equity instruments which entitle to participate directly or indirectly to such investments (e.g. through limited partnerships, corporations or other instruments).

The Company may also invest into equity instruments in connection with such credit or credit-related investments.

The Company may undertake any inspection, supervision and documentation measures and carry out any transaction that it may deem useful for the accomplishment of its object.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de "AC Grosvenor Park" tenue le 12 janvier 2015, il a été décidé:

- 1) De modifier la dénomination de la société en "AC Special Opportunities"
- 2) De modifier l'objet social comme suit:

L'objet de la Société est d'investir dans des créances et des instruments liés au crédit.

Par conséquent, la Société peut consentir des prêts ou des avances, acheter des créances, conclure des contrats liés à des crédits-bails, des contrats de location-vente ou toute formes similaires de prêt ou investir dans d'autres instruments, ceci incluant, mais de manière non limitative, des instruments financiers liés aux actions qui peuvent permettre de participer directement ou indirectement à de tels investissements (à travers des partenariats, des sociétés ou tout autre instrument).

La société peut encore investir dans des instruments liés à des actions en rapport avec de telles créances ou de tels instruments liés au crédit.

La société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et entreprendre toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Référence de publication: 2015011806/36.

(150014235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---